



RESPONSABLE ET COUPABLE

Madame la Ministre,

Les réformes qui se sont succédées depuis plus de trente ans, qu'il s'agisse de l'hôpital ou de la protection sociale, ne répondent qu'à un double objectif financier : diminuer les dépenses publiques et faire la part belle au privé.

Vous êtes responsable de cautionner ces politiques, de n'avoir par aucun moyen vraiment tenté d'y remédier, avec le constat actuel :

Des bébés qui naissent sur le bord des routes, dans des voitures ou dans le camion des pompiers, des services de cancérologie, d'urgences, de gériatrie qui ferment temporairement ou définitivement faute de personnels, des services de réanimation néonatales obligés de mettre des bébés sur la route, au péril de leur vie, des 1 200 chefs de service qui démissionnent de leurs fonctions administratives, des personnels épuisés qui s'arrêtent ou qui se suicident, des 9,7% de patients sans médecin traitant, des délais de 6 mois à un an pour des examens ou des consultations de spécialistes.

Cette situation s'apparente à celle d'un pays en voie de développement et pourtant, c'est celle de la France, pays moderne, doté de technologies de pointe, notamment dans le domaine de la santé, mais où les moyens humains et financiers ont été réduits à l'extrême.

Vous êtes coupable car, avec la loi « ma santé 2022 » et les coupes sombres dans le budget de la Sécurité Sociale, vous aggravez encore la situation : prime aux services d'urgence qui réorienteront des patients, regroupements poussés à l'extrême, réduisant les soins de proximité à peau de chagrin, nouvelles fermetures de lits et suppressions de postes, obligeant les patients qui en ont les moyens à s'orienter vers le privé.

Vous êtes coupable de ne pas favoriser la création de centres de santé, moyens privilégiés pour répondre aux souhaits des jeunes médecins et répondre aux besoins des populations,

Vous êtes coupable de cautionner le diktat inadmissible des laboratoires pharmaceutiques,

Vous êtes coupable de ne pas avoir mis fin aux dépassements d'honoraires, à la liberté d'installation,

Vous êtes coupable de la dégradation de l'état de santé des personnes qui renoncent à se soigner, faute de moyens et/ou de proximité.

Vous serez responsable des accidents ou décès résultant de votre politique austéritaire.

Pour cela, nous vous accusons de négligence délibérée mettant en danger la vie des citoyennes et citoyens de votre pays.

21 Janvier 2020